



Règlement du concours « Sapin récup »

Dans le cadre des animations de Noël 2023, le Comité des Fêtes de CUIS organise un concours de sapins de Noël créés et décorés à partir d'éléments de récupération.

Article 1 : Objet du concours.

Le principe est simple : Imaginer puis construire un sapin de Noël avec des matériaux de récupération laissés au choix des participants (palettes, carton, pots de yaourts, branchages, cintres, etc...).

Article 2 : L'accès au concours.

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les habitants de CUIS.

Trois catégories de participants seront distinguées :

- enfants jusqu'à 12 ans
- adolescents de 12 à 18 ans
- adultes

Pour les enfants et adolescents, une fratrie de même catégorie d'âge pourra concourir avec un seul et même sapin.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.

Le règlement du concours est mis à disposition dans le panneau d'affichage municipal sous l'abri bus et peut être obtenu par mail à l'adresse : cdfcuis@gmail.com

Article 3 : Déroulement

Chaque participant devra remplir le bulletin d'inscription avec ses coordonnées complètes et l'apporter en même temps que son sapin le dimanche 3 décembre 2023 de 11h30 à 13h sous l'abri bus place de la mairie. Le bulletin sera aussi disponible sur place le 03/12. Les sapins seront exposés dans l'abri bus du 3 au 31 décembre 2023 (ou/et à la salle des fêtes, sur la place de la mairie éventuellement, si nécessaire).

L'œuvre réalisée doit faire entre 1m et 2 m de haut. Elle doit être prévue pour être présentée en intérieur et/ou en extérieur selon ses matériaux et résister aux éventuelles intempéries.

Article 4 : Critères de sélection du jury

1er critère : l'Originalité (30 points) Créativité, imagination, singularité.

2ème critère : Les qualités artistiques (20 points) L'harmonie des couleurs, l'ensemble, le thème, les finitions, la diversité des décorations.

3ème critère : Le développement durable (20 points) Décorations écologiques, décorations faites maison, décorations naturelles.

Article 5: Composition du jury

Le jury est composé du Président, de la Secrétaire, et de la Trésorière du Comité des fêtes de Cuis, ainsi que de Monsieur le Maire de Cuis (ou un représentant du Conseil Municipal).

Un prix sera attribué aux 3 participants de chaque catégorie ayant obtenu le plus de points. Chaque participant se verra remettre un cadeau de participation. A l'appréciation du jury, un Prix supplémentaire « Coup de Cœur » pourra être décerné.

Article 6 : Droit à l'image Les participants autorisent la diffusion et la publication des photos des sapins exposés dans la presse locale, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, dans un diaporama de présentation, ou une exposition, et cela sans aucune contrepartie.

Article 7 : Résultats, remise des prix et dotations

Les remises de lots aux gagnants auront lieu le **Dimanche 17 décembre 2023 à partir de 11h30** devant le sapin de Noël sur la place de la mairie de Cuis. Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière.

Bulletin d'inscription concours Sapins Récup du Comité des fêtes de CUIS – Noël 2023

Nom :

Prénom(s) du/des auteur(s) du sapin (et dates de naissance pour les enfants et adolescents) :

.....

.....

.....

Entourer la catégorie : enfants (jusqu'à 12 ans) – adolescents (de 12 à 18 ans) – adultes

Adresse :

Téléphone (des parents pour les mineurs) :.....

En apposant leur(s) signatures ci-après, le(s) participant(s) reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du concours.

Date et signature(s) (d'un parent pour les mineurs) :